

Installation officielle de la Ceni

"Les deux tiers du boulot sont réalisés"

Le président du CMJD, chef de l'Etat, a procédé ce mardi (29 novembre) à l'installation officielle de la Commission électorale nationale indépendante désignée en fin de la semaine dernière. La cérémonie qui s'est déroulée au palais des Congrès a vu la participation des membres du gouvernement, des représentants des

partis politiques et de la société civile. Auparavant, les 15 membres de la commission se sont prêtés à l'opération de prestation de serment au cours de laquelle ils ont juré travailler en "toute indépendance et transparence, et conformément aux lois de la République islamique de Mauritanie".

Longtemps réclamée par les partis politiques et rejetée par le pouvoir déchu de Ould Taya, la commission électorale nationale indépendante (Ceni) a été officiellement installée ce mardi par le chef de l'Etat, en présence des 15 membres qui la composent. Dès leur prise du pouvoir, le 3 août dernier, les membres du CMJD ont promis, disent-ils dans un souci d'assurer une transition politique apaisée dans le pays, en réponse à une vieille exigence des partis politiques, la mise en place d'une instance indépendante ayant pour mission de superviser le déroulement du processus électoral au cours de la phase

Installation officielle de la Cén

"Les deux tiers du boulot sont réalisés"

Suite de la Une

transitoire. C'est désormais chose faite. La Mauritanie a sa Ceni. Et pour impliquer davantage les différentes parties au processus, les partis politiques et la société civile ont été invités à prendre la parole pour, visiblement, louer les "vertus" de la Commission. Aussi, dira Naha Mint Mouknass qui s'exprimait au nom des partis politiques (toutes tendances confondues), "notre pays traverse une situation de changement profond en matière de démocratie, où tout le monde est associé à la gestion du processus politique en cours".

Les partis politiques s'exprimeront ainsi en une seule voix pour la première fois depuis le début du processus démocratique lancé en 1991, sous "l'ancien régime". Cet optimisme est partagé par Bâ Samba Diom qui parlait au nom des associations de la société civile. Il demande à cet effet une plus grande transparence dans les élections, pour renvoyer à "jamais les votes truqués et les consultations électorales maquillées". Tous mettront l'accent sur la nécessité, pour les membres de la Ceni, d'observer toute la neutralité par rapport aux différents acteurs politiques engagés (éventuellement et même déjà) dans la compétition. Une garantie en ce sens

leur sera donnée par le président de la Ceni, le colonel à la retraite Sid'Ahmed Ould Babamine.

Quant au chef de l'Etat, il dira que "deux tiers du boulot à faire au cours de la transition ont été réalisés, avec la mise en place effective de la Ceni". Le processus ayant commencé, selon le chef de l'Etat (qui semblait faire un bilan à mi-parcours de son action et de celle du gouvernement) par la grande "concertation" qui a vu "l'unanimité" se réaliser autour des principaux axes de la transition. Le deuxième volet a concerné, toujours selon le président du CMJD, les réformes administratives et financières entreprises depuis un certain temps et "sans lesquelles rien ne peut se faire". Et la Ceni constituant alors la troisième étape fondamentale franchie dans le cadre des promesses faites au peuple par le CMJD et son gouvernement, a dit en substance le Colonel chef de l'Etat, qui remarque au passage que l'installation de la Ceni intervient un mois "jour pour jour après sa recommandation au cours des journées de la concertation, le 29 octobre dernier". Ould Mohamed Val promet à cet effet que les réformes engagées en vue de réhabiliter l'administration et l'économie du pays vont se poursuivre tout au long de la phase

transitoire. Et il rassure en s'adressant aux membres de la Ceni que toutes les mesures adéquates seront prises pour leur permettre remplir "pleinement leur mission", tout en insistant sur la nécessité pour eux "de refuser toute pression de quelque nature qu'elle soit et d'où qu'elle vienne".

Cependant, le texte du serment qui comporte, outre la transparence et l'indépendance que s'engagent à observer les membres de la Ceni, la restriction qui oblige ces derniers "à garder le secret des délibérations, même après la cessation de (notre) mandat", apparaît aux yeux de certains analystes comme un moyen subtil de "clouer le bec" aux membres de la Ceni.

Peut-on faire confiance à des hommes qui, tout en ayant la charge de conduire à son terme une mission, n'ont pas le droit et la latitude d'édifier l'opinion sur les manquements que les uns ou les autres auront commis, et qui sont de nature justement à altérer le bon déroulement de cette mission? Si cette restriction joue pendant le déroulement des opérations électorales, il est à craindre que l'on se retrouve avec une Ceni aphone. Alors à quoi bon?

BA ADAMA MOUSSA